

# **Vous êtes conseillé par votre correspondant local et bénéficiez d'une meilleure qualité de service pour le traitement de votre dossier formation.**

**1**

## **VOTRE CORRESPONDANT LOCAL**

L'accompagnement de proximité de qualité pour concrétiser vos projets de formation

- Écoute et analyse de vos besoins en formation
- Réponse à vos interrogations
- Conseil sur le choix de la formation et des organismes de formation
- Conseil sur les dispositifs de formation et les financements les plus adaptés
- Aide à l'élaboration de la « demande de prise en charge »

**2**

## **LE CENTRE DE GESTION TPE**

La gestion technique et administrative de votre dossier de formation\*

### **Avant la formation**

- Instruction de votre dossier : vérification des pièces, enregistrement du dossier, accord de prise en charge

**Réponse sous 15 jours calendaires après réception du dossier complet**



Envoi  
du dossier  
de formation  
complet

### **Après la formation**

- Règlement de votre dossier : contrôle des pièces de règlement (factures, attestations de présence ou feuille d'émarginement, pièces complémentaires spécifiques)

**Règlement sous 30 jours calendaires à réception de l'ensemble des pièces justificatives**

## **VOS CONTACTS**

### **CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DU DOSSIER**



Pour informer et conseiller les entreprises de moins de onze salariés sur la formation, **CONSTRUCTYS** s'appuie sur les organisations professionnelles du BTP.



Retrouvez toutes les coordonnées de vos correspondants locaux sur :

[www.constructys.fr](http://www.constructys.fr)  
rubrique « Vos contacts »

### **GESTION INSTRUCTION & RÈGLEMENT**



Un numéro de téléphone unique :

**0 800 940 999**

Service & appel gratuits

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30*

Une adresse email dédiée :  
[gestionTPE@constructys.fr](mailto:gestionTPE@constructys.fr)

\*hors dispositifs « emplois » (contrat de professionnalisation, préparation opérationnelle individuelle ou collective à l'emploi, contrat de sécurisation professionnelle) et dossiers faisant l'objet de cofinancements régionaux (traités par les Constructys Régionaux).